

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2012-63 en date du 23/10/2012 concernant la réfection des accotements dans la traversée de l'agglomération des Allois :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 Octobre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 18 Octobre 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUTHEIL Rachel a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore, DUTHEIL Rachel, PASQUET Christophe, DUCHEZ Michel.

Représenté : Mme PAGO Corinne procuration à Mme HARGE Andrée.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite aux travaux de réfection de la RD 979 par le Conseil Général de la Haute-Vienne, par délibération du 20 Septembre 2012, il a été décidé de solliciter des subventions dans le cadre des contrats territoriaux départementaux en vue de procéder en vue d'améliorer la sécurité dans la traversée du village des Allois par les travaux suivants :

- Renforcement de la signalisation au sol pour créer artificiellement un effet paroi pour inviter les conducteurs au ralentissement.
- Sécuriser le cheminement piéton par la pose de bordures au carrefour de la RD 979 et de la RD 65.

Il ajoute que pour finaliser l'amélioration de la sécurité dans cette agglomération, il conviendrait de procéder à la réfection des accotements. Le montant des travaux à réaliser est estimé à 12 519,45 € HT. Une demande de subvention complémentaire pourrait être déposée.

Il précise que le plan de financement de l'opération pourrait être établi comme suit :

- Coût du projet 12 519,45 €
- Subvention du Conseil Général (50%) 6 260,00 €
- Fonds propres 6 259,45 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le projet présenté et le plan de financement proposé,

**APPROUVE** le montant des travaux à réaliser soit 12 519,45 € HT,

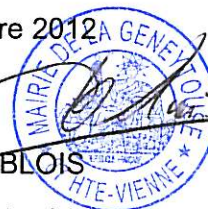
**APPROUVE** le plan de financement présenté,

**MANDATE** le Maire pour demander l'attribution d'une subvention après du Conseil Général de la Haute-Vienne dans le cadre des contrats territoriaux départementaux.



Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS



Délibération certifiée exécutoire, affichée le 27 Octobre 2012 et transmise à la Préfecture.